



# PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 mai, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 07/05/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
- Bail saisonnier local communal Leia Conciergerie
- Convention de gestion avec la CCAL pour la crèche Gribouille
- Convention avec l'Education Nationale pour l'intervention d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne
- Approbation des modifications des statuts de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES
- Questions diverses

**Début de la séance :** 17 H 15

**Fin de la séance** 19 H 30

### TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
VERNADET Blandine	X			
MAS Jean Pierre			X	M. MOUNIQ
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	

### Déroulement de la séance

Mme ALBERT Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Avant le début de la séance, M. Laurent BAZERQUE, en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes Aure Louron, présente aux conseillers municipaux la nouvelle procédure.

Un PLUi valant SCOT a été lancé en 2021 mais cette procédure a été abrogée en raison de la loi Climat et Résilience qui tend vers l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Cette loi impose la réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années. Ce qui se traduit par une limitation des terrains disponibles pour les nouveaux projets de construction. Les nouveaux projets de construction devront se tourner d'avantage vers la densification urbaine ou de la réhabilitation de friches industrielles.

Mme VERNADET indique qu'ainsi les terrains non constructibles resteront non constructibles et que des terrains constructibles pourront devenir non constructibles.

M. MOUNIQ souligne que cette loi vise à privilégier les grandes agglomérations, les espaces industriels...

Le nouveau PLUi doit donc répartir sur l'ensemble du territoire (46 communes) la surface des terrains constructibles.

La date butoir est fixée à février 2028. Si le PLUi n'est pas approuvé à cette date, aucun projet de construction ou d'aménagement ne pourra être réalisé.

M. BAZERQUE informe les conseillers qu'un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des communes du territoire pour proposer une réunion de travail avec le bureau d'étude afin d'évoquer :

- Les souhaits d'accueil de population et de production de nouveaux logements
- Les projets en cours sur la commune (privés/publics)
- Les enjeux en termes de densification des espaces urbains existants
- Le projet communal dans le précédent projet de PLUi valant Scot de 2021

La présentation du PLUi étant terminée, Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de délibérer sur les sujets suivants, non inscrits à l'ordre du jour :

- Décision modificatives budgétaires
- Convention de mise à disposition du personnel enfance à la CCAL

- Demande de subvention pour la réalisation de travaux de protection incendie à l'OELM
- Demande de subvention au conseil départemental pour l'aménagement du local du Pont du Moudang
- Travaux de sécurisation d'un talus à Piau Engaly suite aux intempéries du 07/09/24

Accepté à l'unanimité.

Les conseillers municipaux ont reçu par mail le projet des délibérations.

### DL/58-05-25 Approbation du procès-verbal de la séance du 18/04/25

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal après modification de la présentation de la délibération 55-04-25 portant sur la création d'un directeur général des services.

### DL/59 et 64-05-25 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- MOREAU Daniel résidence Myrtilles I
- ARNE Gilbert terrain à Aragnouet Village

### DL/60-05-25 bail saisonnier local commercial Leia Conciergerie

Non délibéré

### DL61-05-25 Convention de gestion de service avec la Communauté de Communes Aure Louron pour la crèche Gribouille

Compte tenu du transfert à la CCAL de la compétence action sociale, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de gestion de service pour la crèche Gribouille de Fabian. Mme FOUGA n'a pas participé au vote.

### DL/62-05-25 Convention relative à l'intervention d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne

Après avoir entendu l'exposé de Mme FOUGA, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée à l'enfance, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention avec l'Education Nationale pour l'intervention d'un AESH à la cantine scolaire.

### DL/63-05-25 Modification des statuts de la SAEM Compagnie des Pyrénées et du pacte d'actionnaires

#### **Modification des statuts**

Suite à l'étude stratégique de la SAEM Compagnie des Pyrénées et afin d'améliorer le niveau de dialogue concernant la politique de commercialisation de la SAS N'PY RESA, il est proposé de créer un groupe « d'actionnaires A » composé des autorités organisatrices et des sociétés d'exploitation de station de montagne présentes au capital de la SAEM CDP qui pourra se prononcer sur les décisions stratégiques (budget annuelle t stratégie commerciale) de la filiale.

Donner tous pouvoirs au représentant de la commune à la SEML Aragnouet Piau Engaly, actionnaire de la CDP.

#### **Nouveau projet de pacte d'actionnaires**

Donner tous pouvoirs au représentant de la commune à la SEML Aragnouet Piau Engaly, actionnaire de la CDP pour voter toute résolution et mener à bonne fin les modifications de statuts et de pacte d'actionnaires projetées. Adopté à l'unanimité.

### DL65-05-25 Attribution logement communal CARRERE Chloé et VINOT

#### **Thomas**

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité attribue le logement communal C3 situé au Pont du Moudang à Mme CARRERE et M. VINOT.

### DL/66-05-25 Décision modificative n°1 budget principal

Monsieur Le Maire expose que les opérations d'électrification pour lesquelles le SDE est intervenu et pour lesquelles il a contracté un emprunt, doivent être remboursées par la commune par annuités dites « intracting » et sur des comptes spéciaux qui n'ont pas été provisionnés dans le budget primitif.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative n° 1 du budget principal.

## PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2025

### DL/67-05-25 Décision modificative n° 1 budget location commerciale

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les services préfectoraux ont formulé deux observations concernant le budget primitif 2025 rendant nécessaire une décision modificative :

En fonctionnement, les dépenses imprévues mentionnées sont supérieures au taux de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient de réduire de 130 000 € le montant inscrit aux dépenses imprévues.

En investissement, le chapitre relatif aux opérations patrimoniales présente un déséquilibre. Des recettes inappropriées, d'un montant total de 168 000 € y ont été incluses par erreur.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative n° 1 du budget location commerciale.

### DL/69-05-25 Convention de mise à disposition du personnel communal du service enfance à la Communauté de Communes Aure Louron

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence « action sociale » a été transférée à la CCAL et que cette dernière a souhaité confier à la commune par le biais d'une convention, le soutien et le suivi de la crèche Gribouille à Fabian. Dans un souci d'amélioration de ce service public et dans l'intérêt général du territoire, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité (Mme FOUGA ne participe pas au vote) de mettre à disposition de la CCAL le personnel communal du service enfance suivant la nécessité du service.

A ce propos, Mme FOUGA en charge de l'enfance, expose que le nombre d'enfants inscrits à la crèche est en forte diminution. En conséquence, certains jours l'effectif étant à zéro afin que le personnel effectue son temps de travail réglementaire, il a été nécessaire de redistribuer le personnel dans certains services de la collectivité après discussion et accord du personnel concerné. Certains de ces personnels ont accepté d'exercer leur mission auprès des autres structures de la CCAL. Mme FOUGA remercie les familles de la communes qui font des efforts pour laisser leur enfant à la crèche quelques heures et pérenniser le service.

### DL/70-05-25 Demande d'aide financière pour la réalisation d'un dispositif pour la sécurité incendie du centre OELM

Monsieur Le Maire expose que dans son P.V du 21/06/24, la commission de sécurité et d'incendie a déclaré la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) non satisfaisante au centre OELM.

La mise en place et l'entretien des dispositifs DECI relevant de la responsabilité de la commune, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter des aides financières pour soutenir la commune dans cette réalisation dont le montant est estimé à 100 000 € :

Etat : 40 000 €

Conseil départemental : 30 000 €

Autofinancement : 30 000 €

Adopté à l'unanimité.

### DL/71-05-25 Création d'un poste d'adjoind administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

En raison de l'obtention par un agent communal de l'examen professionnel d'adjoind administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de procéder à la création de ce poste à temps non complet. Adopté à l'unanimité.

### DL/72-05-25 Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'office de la culture et du sport à Piau Engaly

Dans le cadre du projet de réalisation d'un office de la culture et du sport, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de confier la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage à l'ARAC OCCITANIE sous la forme d'un mandat de contrat public. Monsieur Le Maire souligne que ce prestataire a donné entière satisfaction lors du suivi de la construction de la résidence de tourisme Le Cristal.

### DL/73-05-25 Lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux de réfection et de sécurisation d'un talus qui surplombe la RD 118 à Piau Engaly

Jérôme VALENCIAN présente au conseil municipal la nature des travaux à réaliser suite aux fortes intempéries du mois de septembre 2024 et rappelle que le montant de ces travaux estimé à 350 000 € a été prévu au budget primitif.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux de sécurisation.

### DL/74-05-25 Demande du transfert de l'aide financière attribuée pour le local communal du Pont du Moudang

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil départemental a attribué à la commune une aide financière d'un montant de 33 000 € pour le projet de réhabilitation du local communal du Pont du Moudang dont le montant était estimé à 220 000 €.

Monsieur Le Maire indique que ce projet a été revu et porte sur la création d'un point d'information dont le montant est estimé à 66 000 €. Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité, de solliciter du conseil départemental le report de l'aide financière sur ce nouveau projet.

#### DISCUSSION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Projet NATURA 2000 forêt de Couplan

Monsieur Le Maire expose qu'un projet de mise en place d'un contrat NATURA 2000 sur la forêt de Couplan a été adressé.

Après discussion, Jérôme VALENCIAN et Jean Gilles VIDALON préfèrent ne pas précipiter sur ce projet et souhaitent demander des précisions au cours d'une prochaine réunion avec les services de l'ONF et la chargée de mission NATURA 2000.

LE MAIRE  
Jean MOUNIQ

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Nathalie ALBERT

